



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

3313045 NOVA SCOTIA COMPANY

**Nom du produit:** Froth-Pak™ POLYOL HFO 620BF cylinder

**Date de création:** 03/11/2024

**Date d'impression:** 02/10/2026

3313045 NOVA SCOTIA COMPANY vous encourage à lire cette fiche signalétique en entier et s'attend à ce que vous en compreniez tout le contenu. Nous vous demandons de prendre les précautions identifiées dans ce document à moins que vos conditions d'utilisation nécessitent d'autres méthodes ou d'autres pratiques appropriées.

---

## 1. IDENTIFICATION

---

**Nom du produit:** Froth-Pak™ POLYOL HFO 620BF cylinder

**Utilisation recommandée du produit et restrictions d'utilisation**

**Utilisations identifiées:** Pour utilisation industrielle. Nous vous recommandons d'utiliser ce produit en conformité avec les usages énumérés. Si vous comptez utiliser ce produit à d'autres fins que celles désignées, veuillez appeler votre contact du service commercial ou du service technique.

**IDENTIFICATION DE LA SOCIETE**

3313045 NOVA SCOTIA COMPANY  
6925 Century Avenue, Suite 700  
MISSISSAUGA ON L5N 7K2  
CANADA

**Information aux clients:**

833-338-7668

SDSQuestion-NA@dupont.com

**NUMERO D'APPEL D'URGENCE**

**Contact d'urgence 24h/24:** +1 800-424-9300

**Contact local en cas d'urgence:** +1 800-424-9300

---

## 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

---

**Classification dangereuse**

Ce produit est dangereux selon les critères du Règlement sur les produits dangereux (HPR) comme implanté sous le système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (WHMIS 2015).

Gaz sous pression - Gaz liquéfié

Irritation oculaire - Catégorie 2A

Sensibilisation cutanée - Sous-catégorie 1A

Toxicité pour la reproduction - Catégorie 2

Asphyxiant Simple - Catégorie 1

**Éléments d'étiquetage**

**Pictogrammes de danger**



Mention d'avertissement: **ATTENTION!**

### Dangers

Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.  
Peut provoquer une allergie cutanée.  
Provoque une sévère irritation des yeux.  
Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.  
Peut remplacer l'oxygène et causer une suffocation rapide.

### Conseils de prudence

#### Prévention

Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.  
Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.  
Éviter de respirer les brouillards ou les vapeurs.  
Se laver la peau soigneusement après manipulation.  
Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.  
Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

#### Intervention

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.  
EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.  
En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.  
Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

#### ENTREPOSAGE

Garder sous clef.  
Protéger du rayonnement solaire. Stocker dans un endroit bien ventilé.

#### Elimination

Éliminer le contenu/ récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

### Autres dangers

Donnée non disponible

## **3. COMPOSITION/ INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS**

Ce produit est un mélange.

Composant	Numéro de registre CAS	Concentration (p/p)
-----------	------------------------	---------------------

2-Éthylhexanoate de potassium	3164-85-0	>= 1.0 - <= 10.0 %
Tris(1-chloro-2-propyl) phosphate	13674-84-5	>= 10.0 - <= 30.0 %
Phosphate de triéthyle	78-40-0	>= 1.0 - <= 10.0 %
dioxyde de carbone	124-38-9	>= 1.0 - < 5.0 %
trans-1-Chloro-3,3,3-trifluoropropène	102687-65-0	>= 10.0 - <= 30.0 %
Polyéthylèneglycol	25322-68-3	>= 1.0 - < 10.0 %
polyéther-polyol	Not available	>= 20.0 - <= 80.0 %
2,2'-oxydiéthanol diéthylène glycol	111-46-6	>= 1.0 - < 10.0 %
diméthylbis[(1-oxonéodécyl)oxy]stannane	68928-76-7	>= 0.25 - < 1.0 %
Nitrogen	7727-37-9	>= 0.1 - <= 0.5 %

---

## 4. PREMIERS SECOURS

---

**Description des premiers secours****Conseils généraux:**

Les secouristes doivent faire attention à se protéger et utiliser les protections individuelles recommandées (gants résistant aux produits chimiques, protection contre les éclaboussures). Si il existe une possibilité d'exposition référez-vous à la section 8 «Contrôle de l'exposition/protection individuelle» pour les équipements de protection individuelle spécifiques.

**Inhalation:** Sortir la personne à l'air frais. Si elle ne respire plus, pratiquer la respiration artificielle. En cas de bouche à bouche utiliser une protection pour secouriste (insufflateur, etc). Si la respiration est difficile, une personne qualifiée devrait administrer de l'oxygène. Appeler un médecin ou transporter vers un centre médical.

**Contact avec la peau:** Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Laver immédiatement la peau à grande eau avec du savon. Une douche de sécurité d'urgence adéquate doit être disponible dans la zone de travail. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

Laver très soigneusement les vêtements contaminés avant de les réutiliser. En cas d'irritation cutanée ou de réactions allergiques, consulter un médecin.

**Contact avec les yeux:** En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement avec de l'eau. Un lave-oeil d'urgence adéquat doit être disponible dans la zone de travail.

**Ingestion:** Ne pas faire vomir. Appeler un médecin et/ou transporter d'urgence la personne à l'hôpital.

**Principaux symptômes et effets, aigus et différés:**

Outre les informations figurant sous Description des premiers secours (ci-dessus) et les Indications des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires (ci-dessous), les autres symptômes et effets sont décrits à la section 11: Informations toxicologiques.

**Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

**Avis aux médecins:** Maintenir un degré adéquat de ventilation et d'oxygénation du patient. Si la respiration est difficile, une personne qualifiée doit administrer de l'oxygène. Le traitement doit viser à surveiller les symptômes et l'état clinique du patient.

---

## 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

---

**Moyens d'extinction appropriés:** Brouillard ou fin jet d'eau pulvérisée. Extincteurs à poudre chimique. Extincteurs à dioxyde de carbone. Mousse. Il est préférable d'utiliser des mousse antialcool (de type A.T.C). Les mousse synthétiques universelles (y compris celles de type A.F.F.F.) ou les mousse à base protéinique peuvent fonctionner mais seront moins efficaces.

**Moyens d'extinction inappropriés:** Ne pas arroser de plein fouet avec un jet d'eau. Peut propager le feu.

**Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

**Produits de combustion dangereux:** Durant un incendie, la fumée peut contenir le produit d'origine en plus de produits de combustion de composition variable qui peuvent être toxiques et/ou irritants. Les produits de combustion peuvent comprendre, sans s'y limiter: Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone. Halogénures d'hydrogène.

**Risques particuliers en cas d'incendie ou d'explosion:** Dans un feu, l'émission de gaz peut faire éclater le contenant. L'agent gonflant se vaporise rapidement à température ambiante. L'application directe d'un jet d'eau sur des liquides chauds peut provoquer une émission violente de vapeur ou une éruption

**Conseils aux pompiers**

**Techniques de lutte contre l'incendie:** Tenir les gens à l'écart. Isoler la zone d'incendie et en interdire tout accès non indispensable. Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir les contenants exposés et la zone affectée par l'incendie jusqu'à ce que le feu soit éteint et que tout danger de reprise soit écarté. Combattre l'incendie d'un endroit protégé ou à distance sécuritaire. Envisager l'usage d'une lance sur affût télécommandée ou lance monitor, ne nécessitant pas une présence humaine. Retirer immédiatement tout le personnel au signal du dispositif de sécurité d'aération ou s'il y a une décoloration du réservoir. Ne pas arroser de plein fouet avec un jet d'eau. Ceci peut propager le feu. Déplacer le contenant hors de la zone de feu si cette manœuvre ne comporte pas de danger. Les liquides en feu peuvent être déplacés en les arrosant à grande eau afin de protéger le personnel et de réduire les dommages matériels. Si possible, contenir les eaux d'incendie. Sinon, elles peuvent provoquer des dommages à l'environnement. Consulter les sections 6 «Mesures à prendre en cas de rejet accidentel» et 12 «Informations écologiques» de cette fiche signalétique.

**Équipements de protection particuliers des pompiers:** Porter un appareil de protection respiratoire autonome à pression positive et des vêtements de protection contre les incendies (comprenant casque, manteau, pantalon, bottes et gants de pompier). Éviter tout contact avec ce produit pendant les opérations de lutte contre le feu. Si un contact est susceptible de se produire, revêtir une combinaison de protection contre le feu résistante aux produits chimiques ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome. Si cet équipement n'est pas disponible, porter une combinaison de protection résistante aux produits chimiques ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome et combattre l'incendie à distance. Pour l'équipement de protection nécessaire aux opérations de nettoyage à la suite de l'incendie, ou sans rapport avec un feu, consulter les sections appropriées.

---

## 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

---

**Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:** Isoler la zone. Empêcher le personnel non nécessaire et non équipé de protection de pénétrer dans la zone. Garder le personnel hors des endroits clos ou mal ventilés. Rester en amont du vent par rapport au déversement. Le produit déversé risque de provoquer des chutes. Aérer la zone de la fuite ou du déversement. Avant de pénétrer dans la zone, il faut suivre les procédures d'entrée dans les espaces clos. Pour des mesures de précautions additionnelles, consulter la section 7 «Manipulation». Utiliser un équipement de protection approprié. Pour plus d'information, consulter la section 8 «Contrôle de l'exposition et protection individuelle».

**Précautions pour la protection de l'environnement:** Empêcher de pénétrer dans le sol, les fossés, les égouts, les cours d'eau et l'eau souterraine. Voir section 12 «Informations écologiques».

**Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:** Si possible, contenir le produit déversé. Absorber avec des matières telles que: Terre. Sable. Scieure de bois. Recueillir dans des contenants appropriés et bien étiquetés. Nettoyer la zone du déversement avec de l'eau. Pour plus d'information, consulter la section 13 «Considérations relatives l'élimination».

---

## 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

---

**Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:** Éviter le contact avec les yeux. Éviter de respirer les vapeurs. Ne pas pénétrer dans les espaces confinés sans une ventilation adéquate. Laver soigneusement après manipulation. Conserver le récipient bien fermé. Utiliser avec une ventilation suffisante. Cette substance est de nature hygroscopique. Voir la Section 8 «Contrôle de l'exposition/protection individuelle»

Les déversements de matières organiques sur des fibres isolantes chaudes peuvent conduire à un abaissement des températures d'auto-inflammation provoquant éventuellement en une auto-combustion.

### Considérations générales d'hygiène du travail

À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

**Conditions de stockage sûres:** Réduire les sources d'inflammation telles que l'accumulation d'électricité statique, la chaleur, les étincelles ou les flammes au minimum. Dans certaines situations d'entreposage, des vapeurs inflammables peuvent s'accumuler. Protéger de l'humidité de l'air. Stocker dans un endroit sec. Éviter l'exposition prolongée à la chaleur et à l'air. Éviter les températures supérieures à 50°C (122°F) Pour des informations plus précises, voir la Section 10 «Stabilité et réactivité»

**Stabilité au stockage**

Durée de stockage: 24 Mois

---

**8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE**

---

**Paramètres de contrôle**

Si des limites d'exposition existent, elles sont indiquées ci-dessous. Si aucune limite d'exposition n'est affichée, alors, aucune valeur n'est applicable.

Consulter les autorités locales quant aux limites d'exposition recommandées.

Composant	Réglementation	Type de liste	Valeur
Phosphate de triéthyle	US WEEL	TWA	7.45 mg/m3
dioxyde de carbone	ACGIH	TWA	5,000 ppm
	ACGIH	STEL	30,000 ppm
	Dow IHG	TWA	5,000 ppm
	Dow IHG	STEL	30,000 ppm
	CA AB OEL	TWA	9,000 mg/m3 5,000 ppm
	CA AB OEL	STEL	54,000 mg/m3 30,000 ppm
	CA BC OEL	TWA	5,000 ppm
	CA BC OEL	STEL	15,000 ppm
	CA QC OEL	VECD	54,000 mg/m3 30,000 ppm
	CA QC OEL	VEMP	9,000 mg/m3 5,000 ppm
trans-1-Chloro-3,3,3-trifluoropropène	US WEEL	TWA	800 ppm
Polyéthylèneglycol	US WEEL	TWA aérosol	10 mg/m3
2,2'-oxydiéthanol diéthylène glycol	US WEEL	TWA	10 mg/m3
	DUPONT AEL	AEL * Vapeur	100 ppm
	DUPONT AEL	AEL * Aérosol	10 mg/m3
diméthylbis[(1-oxonéodécyloxy]stannane	ACGIH	TWA	0.1 mg/m3 , Etain
	Information supplémentaire: A4: Non répertorié comme carcinogène chez les humains; Skin: Danger de résorption cutanée		
	ACGIH	STEL	0.2 mg/m3 , Etain
	Information supplémentaire: A4: Non répertorié comme carcinogène chez les humains; Skin: Danger de résorption cutanée		
	CA AB OEL	TWA	0.1 mg/m3 , Etain
	Information supplémentaire: 1: La substance peut être facilement absorbée à travers la peau intacte		
	CA AB OEL	STEL	0.2 mg/m3 , Etain
	Information supplémentaire: 1: La substance peut être facilement absorbée à travers la peau intacte		
	CA QC OEL	VEMP	0.1 mg/m3 , Etain
	Information supplémentaire: Pc: Peau (percutanée)		
	CA QC OEL	VECD	0.2 mg/m3 , Etain
	Information supplémentaire: Pc: Peau (percutanée)		
	CA BC OEL	TWA	0.1 mg/m3 , Etain

	Information supplémentaire: Skin: Contribue de façon importante à l'exposition globale par la voie cutanée.		
	CA BC OEL	STEL	0.2 mg/m <sup>3</sup> , Etain
	Information supplémentaire: Skin: Contribue de façon importante à l'exposition globale par la voie cutanée.		
	CA ON OEL	LMPT	0.1 mg/m <sup>3</sup> , Etain
	Information supplémentaire: Peau		
Nitrogen	ACGIH		Voir plus d'informations
	Information supplémentaire: Asphyxie; (): Les valeurs ou les notations incluses sont celles pour lesquelles des modifications sont proposées dans le NIC; Voir l'avis des changements projetés (NIC); D: Asphyxiant simple ; voir la discussion sur la teneur minimale en oxygène trouvée dans la section «Définitions et Notations» après les tables NIC.		
	CA AB OEL		Voir plus d'informations
	Information supplémentaire: 2: La substance est un asphyxiant simple qui peut créer une atmosphère déficiente en oxygène. L'oxygène disponible dans la fourchette de 19,5 % à 23 % par volume doit être présent		
	CA BC OEL		Voir plus d'informations
	Information supplémentaire: Simple asphyxiant: Asphyxiant simple		
	CA QC OEL		Voir plus d'informations
	Information supplémentaire: Asphyxiant simple		

### Contrôles de l'exposition

**Mesures d'ordre technique:** Utiliser des mesures d'ordre technique afin de maintenir les concentrations atmosphériques sous les valeurs limites d'exposition. A n'utiliser que dans des systèmes clos ou avec une ventilation d'extraction locale s'il n'y a pas de valeurs limites d'exposition, ni de guides applicables. Les systèmes d'échappement devraient être conçus de manière à déplacer l'air loin des sources de vapeurs ou d'aérosols ainsi que des gens qui travaillent à cet endroit. Possibilité de concentrations mortelles dans les endroits où la ventilation est insuffisante.

**Mesures d'hygiène:** À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

### Mesures de protection individuelle

**Protection des yeux/du visage:** Porter des lunettes de sécurité avec écrans latéraux. En cas de risque de contact avec le liquide, on recommande de porter des lunettes étanches contre les agents chimiques.

### Protection de la peau

**Protection des mains:** Porter des gants chimiquement résistants à ce produit. Des exemples de matières préférées pour des gants étanches comprennent: Polyéthylène chloré. Polyéthylène. Ethylvinylalcool laminé ("EVAL"). Alcool polyvinyle ("PVA"). Caoutchouc styrène/butadiène. Viton. Exemples de matières acceptables pour des gants étanches: Butyl caoutchouc. Caoutchouc naturel ("latex"). Chlorure de polyvinyle ("PVC" ou "vinyle"). AVERTISSEMENT: Le choix du type de gants pour l'application donnée et pour la durée d'utilisation en milieu de travail doit aussi tenir compte de tous les facteurs pertinents suivants (sans en exclure d'autres): autres produits chimiques utilisés, exigences physiques (protection contre les coupures/perforations, dextérité, protection thermique), réactions corporelles potentielles aux matériaux des gants, ainsi que toutes les directives et spécifications fournies par le fournisseur de gants.

**Autre protection:** Porter des vêtements de protection chimiquement résistants à ce produit. Le choix d'équipements spécifiques tels qu'un écran facial, des gants, des bottes, un tablier ou une combinaison de protection complète sera fait en fonction du type d'opération.

**Protection respiratoire:** Une protection respiratoire doit être portée lorsqu'il y a une possibilité de dépassement des valeurs limites d'exposition. S'il n'y a pas de valeurs limites d'exposition, ni de guides applicables, utiliser un appareil de protection respiratoire homologué. Lorsqu'une protection respiratoire est nécessaire, utiliser un appareil de protection respiratoire isolant autonome à pression positive homologué, ou isolant à adduction d'air comprimé alimenté avec une source autonome

auxiliaire. Pour les situations d'urgence, utiliser un appareil respiratoire autonome à pression positive approuvé. Dans les endroits clos ou mal ventilés, porter un appareil respiratoire autonome, ou un appareil à adduction d'air avec une source d'oxygène autonome auxiliaire; ces appareils doivent être homologués.

---

## 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

---

**Aspect**

<b>Etat physique</b>	Gaz liquéfié
<b>Couleur</b>	jaune
<b>Odeur</b>	Pas d'information disponible.
<b>Seuil olfactif</b>	Donnée non disponible
<b>pH</b>	Donnée non disponible
<b>Point/intervalle de fusion</b>	Donnée non disponible
<b>Point de congélation</b>	Donnée non disponible
<b>Point d'ébullition (760 mmHg)</b>	Donnée non disponible
<b>Point d'éclair</b>	> 200 °C
<b>Taux d'évaporation (acétate de butyle = 1)</b>	Données non disponibles
<b>Inflammabilité (solide, gaz)</b>	Non applicable aux liquides La formation de mélanges explosifs d'air et de poussières n'est pas escomptée.
<b>Limite d'explosivité, inférieure</b>	Non applicable
<b>Limite d'explosivité, supérieure</b>	Non applicable
<b>Tension de vapeur</b>	Donnée non disponible
<b>Densité de vapeur relative (air = 1)</b>	Donnée non disponible
<b>Densité relative (eau = 1)</b>	Donnée non disponible
<b>Hydrosolubilité</b>	Non applicable
<b>Coefficient de partage: n-octanol/eau</b>	Donnée non disponible
<b>Température d'auto-inflammation</b>	Donnée non disponible
<b>Température de décomposition</b>	Aucune donnée d'essais disponible
<b>Viscosité cinématique</b>	Donnée non disponible
<b>Propriétés explosives</b>	Non applicableNon explosif
<b>Propriétés comburantes</b>	Donnée non disponible
<b>Poids moléculaire</b>	Donnée non disponible

N.B.: Les données physiques présentées ci-dessus sont des valeurs typiques et ne doivent pas être interprétées comme des spécifications.

---

## 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

---

**Réactivité:** Donnée non disponible

**Stabilité chimique:** Stable dans les conditions d'entreposage recommandées. Voir la Section 7 «Entreposage».

**Possibilité de réactions dangereuses:** Ne se produira pas d'elle-même.

**Conditions à éviter:** À des températures élevées, le produit peut s'oxyder. Des températures élevées peuvent provoquer une montée en pression dans les contenants fermés à cause de la libération d'agents gonflants. La formation de gaz durant la décomposition peut provoquer une pression dans les systèmes en circuit fermé.

**Matières incompatibles:** Éviter tous contacts avec les oxydants. Éviter tous contacts avec ce qui suit: Acides forts. Bases fortes. Éviter les contacts non prévus avec les isocyanates. La réaction des polyols et des isocyanates peut générer de la chaleur.

**Produits de décomposition dangereux:** Les produits de décomposition dangereux dépendent de la température, de l'air fourni et de la présence d'autres produits. Les produits de décomposition peuvent comprendre, sans s'y limiter: Dioxyde de carbone. Alcools. Éthers. Hydrocarbures. Halogénures d'hydrogène. Cétones. Fragments de polymère.

---

## 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

---

*S'il y a des informations toxicologiques disponibles, elles apparaîtront dans cette section.*

**Toxicité aiguë**

**Toxicité aiguë par voie orale**

Pas de données d'essais disponibles. Voir les données des substances.

**Toxicité aiguë par voie cutanée**

Pas de données d'essais disponibles. Voir les données des substances.

**Toxicité aiguë par inhalation**

Pas de données d'essais disponibles. Voir les données des substances.

**Corrosion cutanée/irritation cutanée**

Pas de données d'essais disponibles. Voir les données des substances.

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

Pas de données d'essais disponibles. Voir les données des substances.

**Sensibilisation**

Pas de données d'essais disponibles. Voir les données des substances.

**Toxicité systémique pour certains organes cibles (Exposition unique)**

Pas de données d'essais disponibles. Voir les données des substances.

**Toxicité pour certains organes cibles (Expositions répétées)**

Pas de données d'essais disponibles. Voir les données des substances.

**Cancérogénicité**

Pas de données d'essais disponibles. Voir les données des substances.

**Tératogénicité**

Pas de données d'essais disponibles. Voir les données des substances.

**Toxicité pour la reproduction**

Pas de données d'essais disponibles. Voir les données des substances.

**Mutagénicité**

Pas de données d'essais disponibles. Voir les données des substances.

**Danger par aspiration**

Pas de données d'essais disponibles. Voir les données des substances.

**COMPOSES QUI INFLUENCENT LA TOXICOLOGIE:**

**2-Éthylhexanoate de potassium**

**Toxicité aiguë par voie orale**

L'information fournie est basée sur les données de substances similaires. CL50, Rat, 2,043 mg/kg OCDE ligne directrice 401

**Toxicité aiguë par voie cutanée**

L'information fournie est basée sur les données de substances similaires. DL50, Lapin, > 2,000 mg/kg OCDE ligne directrice 402

**Toxicité aiguë par inhalation**

On n'a pas pu déterminer une CL50/inhalation/4h/rat parce qu'aucune mortalité chez les rats n'a été observée pour la concentration maximum atteinte. CL0, Rat, 4 h, poussières/brouillard, > 0.11 mg/l OCDE ligne directrice 403

**Corrosion cutanée/irritation cutanée**

Un bref contact peut provoquer une grave irritation cutanée accompagnée de douleur et d'une rougeur locale.

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

Peut provoquer une grave irritation accompagnée de lésions cornéennes qui peuvent entraîner une détérioration permanente de la vue, même la cécité. Possibilité de brûlures chimiques.

**Sensibilisation**

N'a pas provoqué de réactions allergiques cutanées lors d'essais avec des cobayes. L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

Donnée non disponible

**Toxicité systémique pour certains organes cibles (Exposition unique)**

La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition unique.

**Toxicité pour certains organes cibles (Expositions répétées)**

D'après les données disponibles, des expositions répétées ne devraient pas avoir d'effets nocifs importants.

L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

**Cancérogénicité**

Donnée non disponible

**Tératogénicité**

A provoqué des malformations congénitales chez les animaux de laboratoire. L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

**Toxicité pour la reproduction**

Dans des études sur des animaux, s'est révélé une entrave à la fécondité. L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

**Mutagénicité**

Des études de toxicologie génétique sur les animaux ont donné des résultats négatifs. Des études de toxicologie génétique *in vitro* ont donné des résultats négatifs. L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

**Danger par aspiration**

Aucune classification comme toxique pour l'exposition par aspiration

**Tris(1-chloro-2-propyl) phosphate****Toxicité aiguë par voie orale**

DL50, Rat, mâle et femelle, >1,000 mg/kg

**Toxicité aiguë par voie cutanée**

DL50, Lapin, > 5,000 mg/kg

**Toxicité aiguë par inhalation**

Pas de mortalité à cette concentration. CL50, Rat, 4 h, poussières/brouillard, > 7 mg/l

**Corrosion cutanée/irritation cutanée**

Un contact prolongé peut provoquer une légère irritation cutanée accompagnée d'une rougeur locale.

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

Peut provoquer une irritation oculaire légère et temporaire.

**Sensibilisation**

N'a pas provoqué de réactions allergiques cutanées lors d'essais chez les humains.

N'a pas provoqué de réactions allergiques cutanées lors d'essais avec des cobayes.

Concernant la sensibilisation respiratoire:

Pas de données disponibles.

**Toxicité systémique pour certains organes cibles (Exposition unique)**

L'évaluation des données disponibles semble indiquer que ce matériau n'est pas classé comme ayant une toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique.

**Toxicité pour certains organes cibles (Expositions répétées)**

D'après les données disponibles, des expositions répétées ne devraient pas avoir d'effets nocifs importants.

**Cancérogénicité**

Aucune donnée trouvée.

**Tératogénicité**

N'a pas provoqué de malformations congénitales ni aucun autre effet sur les foetus des animaux de laboratoire.

**Toxicité pour la reproduction**

Aucune donnée trouvée.

**Mutagénicité**

Des études de toxicologie génétique in vitro ont donné des résultats négatifs. Des études de toxicologie génétique sur les animaux ont donné des résultats négatifs.

**Danger par aspiration**

Compte tenu des informations disponibles, aucun danger d'aspiration n'a pu être déterminé.

**Phosphate de triéthyle****Toxicité aiguë par voie orale**

DL50, Rat, 1,131 mg/kg

**Toxicité aiguë par voie cutanée**

DL50, Cochon d'Inde, > 21,400 mg/kg

**Toxicité aiguë par inhalation**

CL50, Rat, 4 h, poussières/brouillard, > 2.35 mg/l Pas de mortalité à cette concentration.

**Corrosion cutanée/irritation cutanée**

Un contact prolongé peut provoquer une légère irritation cutanée accompagnée d'une rougeur locale.

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

Peut provoquer une irritation oculaire modérée.

Peut provoquer de légères lésions cornéennes.

**Sensibilisation**

N'a pas provoqué de réactions allergiques cutanées lors d'essais avec des cobayes.

Concernant la sensibilisation respiratoire:

Aucune donnée trouvée.

**Toxicité systémique pour certains organes cibles (Exposition unique)**

L'évaluation des données disponibles semble indiquer que ce matériau n'est pas classé comme ayant une toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique.

**Toxicité pour certains organes cibles (Expositions répétées)**

Le triéthylphosphate est considéré comme un inhibiteur faible de la cholinestérase. Une exposition excessive peut produire une inhibition de la cholinestérase de type organophosphate.

Les symptômes d'une exposition excessive peuvent comprendre: maux de tête, étourdissements, incoordination, secousses musculaires, tremblements, nausées, crampes abdominales, diarrhée, transpiration, rétrécissement des pupilles, vision trouble, salivation, larmoiement, serrement à la poitrine, miction excessive, convulsions.

**Cancérogénicité**

Aucune donnée trouvée.

**Tératogénicité**

Aucune donnée trouvée.

**Toxicité pour la reproduction**

Dans des études sur des animaux, on a constaté des effets sur la reproduction seulement aux doses qui ont provoqué des effets toxiques importants chez les parents.

**Mutagénicité**

Des études de toxicologie génétique in vitro ont donné des résultats principalement négatifs. Des études de toxicologie génétique sur les animaux ont donné des résultats principalement négatifs.

**Danger par aspiration**

Compte tenu des propriétés physiques, aucun danger d'aspiration n'est à craindre.

**dioxyde de carbone****Toxicité aiguë par voie orale**

La DL50 pour une dose unique par voie orale n'a pas été établie.

**Toxicité aiguë par voie cutanée**

La DL50 par voie cutanée n'a pas été établie.

**Toxicité aiguë par inhalation**

CL50, Rat, 4 Heure, gaz, 58750 ppm

**Corrosion cutanée/irritation cutanée**

Aucun danger provenant du gaz.

Le contact du solide ("glace sèche") avec la peau peut entraîner une engelure.

Le liquide peut provoquer des gelures en cas de contact avec la peau.

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

Aucun danger provenant du gaz.

Le contact du solide ("glace sèche") avec les yeux peut entraîner une gelure (brûlure par le froid).

Le liquide peut provoquer une gelure.

**Sensibilisation**

Aucune donnée trouvée.

Concernant la sensibilisation respiratoire:

Aucune donnée trouvée.

**Toxicité systémique pour certains organes cibles (Exposition unique)**

Les données disponibles ne sont pas suffisantes pour déterminer la toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique).

**Toxicité pour certains organes cibles (Expositions répétées)**

Les expériences sur les humains et les animaux suggèrent qu'une exposition continue à 1.5% de dioxyde de carbone peut altérer les processus physiologiques, tels que l'équilibre acido-basique et électrolytique dans le sang, le métabolisme calcium-phosphore, et l'activité neuro-endocrinienne.

**Cancérogénicité**

Les données disponibles ne permettent pas d'évaluer la cancérogénicité.

**Tératogénicité**

Les données disponibles ne permettent pas d'évaluer le risque de malformations congénitales.

**Toxicité pour la reproduction**

Les données disponibles ne permettent pas de déterminer les effets sur la reproduction.

**Mutagénicité**

Aucune donnée trouvée.

**Danger par aspiration**

Compte tenu des propriétés physiques, aucun danger d'aspiration n'est à craindre.

**trans-1-Chloro-3,3,3-trifluoropropène**

**Toxicité aiguë par voie orale**

La DL50 pour une dose unique par voie orale n'a pas été établie.

**Toxicité aiguë par voie cutanée**

La DL50 par voie cutanée n'a pas été établie.

**Toxicité aiguë par inhalation**

CL50, Rat, 4 h, gaz, 120000 ppm

**Corrosion cutanée/irritation cutanée**

Essentiellement, un bref contact ne provoque pas d'irritation cutanée.

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

Aucune donnée trouvée.

**Sensibilisation**

N'a pas provoqué de réactions allergiques cutanées lors d'essais chez les humains.

Concernant la sensibilisation respiratoire:

Aucune donnée trouvée.

**Toxicité systémique pour certains organes cibles (Exposition unique)**

L'évaluation des données disponibles semble indiquer que ce matériau n'est pas classé comme ayant une toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique.

**Toxicité pour certains organes cibles (Expositions répétées)**

D'après les données disponibles, des expositions répétées ne devraient pas avoir d'effets nocifs importants.

**Cancérogénicité**

Aucune donnée trouvée.

**Tératogénicité**

Aucune donnée trouvée.

**Toxicité pour la reproduction**

Aucune donnée trouvée.

**Mutagénicité**

Ce produit ne s'est pas révélé mutagène dans un test bactériologique d'Ames.

**Danger par aspiration**

Compte tenu des informations disponibles, aucun danger d'aspiration n'a pu être déterminé.

**Polyéthylène glycol**

**Toxicité aiguë par voie orale**

Typique pour cette famille de produits. DL50, Rat, > 10,000 mg/kg Estimation

**Toxicité aiguë par voie cutanée**

Typique pour cette famille de produits. DL50, Lapin, > 20,000 mg/kg

**Toxicité aiguë par inhalation**

Typique pour cette famille de produits. CL50, Rat, 6 h, poussières/brouillard, > 2.5 mg/l Pas de mortalité à cette concentration.

**Corrosion cutanée/irritation cutanée**

Une exposition prolongée ne devrait pas provoquer une irritation cutanée importante.

Peut provoquer une réaction plus grave si la peau a subi une abrasion (égratignure ou coupure).

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

Peut provoquer une irritation oculaire légère et temporaire.

Des lésions cornéennes sont peu probables.

**Sensibilisation**

Pour cette famille de produits:

N'a pas provoqué de réactions allergiques cutanées lors d'essais chez les humains.

Pour cette famille de produits, des études de sensibilisation effectuées sur des cobayes ont donné des résultats négatifs.

Concernant la sensibilisation respiratoire:

Aucune donnée trouvée.

**Toxicité systémique pour certains organes cibles (Exposition unique)**

L'évaluation des données disponibles semble indiquer que ce matériau n'est pas classé comme ayant une toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique.

**Toxicité pour certains organes cibles (Expositions répétées)**

De récentes découvertes faisant état d'insuffisance rénale et de mort chez les victimes de brûlures, de même que certaines études où des brûlures sur des animaux servaient de modèles, semblent indiquer que le polyéthylène glycol pourrait avoir été un facteur de ces effets.

L'utilisation d'applications topiques contenant ce matériel peut être inappropriée pour des patients ayant subi de graves brûlures.

D'après les données disponibles, des expositions répétées ne devraient pas avoir d'effets nocifs importants.

**Cancérogénicité**

Les polyéthylène glycols n'ont pas provoqué de cancer dans les études à long terme sur les animaux.

**Tératogénicité**

N'a pas provoqué de malformations congénitales ni aucun autre effet sur les foetus des animaux de laboratoire.

**Toxicité pour la reproduction**

Dans des études sur des animaux, n'a pas porté atteinte à la reproduction.

**Mutagénicité**

Des études de toxicologie génétique in vitro ont donné des résultats négatifs. Des études de toxicologie génétique sur les animaux ont donné des résultats négatifs.

**Danger par aspiration**

Compte tenu des propriétés physiques, aucun danger d'aspiration n'est à craindre.

**2,2'-oxydiéthanol diéthylène glycol****Toxicité aiguë par voie orale**

Chez les humains, l'ingestion devrait être modérément toxique même si la toxicité orale était faible lors d'essais sur des animaux. L'ingestion de quantités d'environ 65 ml pour le diéthylène glycol ou 100 ml pour l'éthylène glycol a entraîné la mort chez les humains. Peut provoquer des nausées et des vomissements. Peut provoquer un léger mal de ventre ou de la diarrhée. Une exposition excessive peut provoquer des effets sur le système nerveux central et le système cardio-respiratoire (acidose métabolique), ainsi qu'une insuffisance rénale. DL50, Rat, mâle, 19,600 mg/kg

Dose létale, Humain, adulte, 65 ml Estimation

**Toxicité aiguë par voie cutanée**

DL50, Lapin, 13,330 mg/kg

**Toxicité aiguë par inhalation**

CL50, Rat, 4 h, poussières/brouillard, > 4.6 mg/l La valeur CL50 est supérieure à la concentration maximale atteignable. Pas de mortalité à cette concentration.

**Corrosion cutanée/irritation cutanée**

Un contact prolongé est essentiellement non irritant pour la peau.

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

Peut provoquer une irritation oculaire légère et temporaire. Des lésions cornéennes sont peu probables.

**Sensibilisation**

N'a pas provoqué de réactions allergiques cutanées lors d'essais chez les humains. N'a pas provoqué de réactions allergiques cutanées lors d'essais avec des cobayes.

Concernant la sensibilisation respiratoire:

Aucune donnée trouvée.

**Toxicité systémique pour certains organes cibles (Exposition unique)**

La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition unique.

**Toxicité pour certains organes cibles (Expositions répétées)**

D'après les données disponibles, des expositions répétées ne devraient pas provoquer d'autres effets nocifs importants.

**Cancérogénicité**

Le diéthylène glycol a fait l'objet d'études de cancérogénicité sur des animaux et on ne considère pas qu'il constitue un risque de cancer pour l'humain.

**Tératogénicité**

Chez les animaux, des doses élevées de diéthylène glycol provoquant une toxicité maternelle ont provoqué des effets toxiques chez les foetus et certaines malformations congénitales. Dans d'autres études sur des animaux, les malformations congénitales ne se sont pas reproduites, même à des doses beaucoup plus élevées et ayant provoqué une grave toxicité maternelle.

**Toxicité pour la reproduction**

Dans des études sur des animaux, le diéthylène glycol n'a pas porté atteinte à la reproduction, sauf à des doses très élevées.

**Mutagénicité**

Des études de toxicologie génétique in vitro ont donné des résultats négatifs. Des études de toxicologie génétique sur les animaux ont donné des résultats négatifs.

**Danger par aspiration**

Aucune classification comme toxique pour l'exposition par aspiration

**diméthylbis[(1-oxonéodécyl)oxy]stannane**

**Toxicité aiguë par voie orale**

DL50, Rat, 892 mg/kg

**Toxicité aiguë par voie cutanée**

La DL50 par voie cutanée n'a pas été établie.

**Toxicité aiguë par inhalation**

La CL50 n'a pas été déterminée.

**Corrosion cutanée/irritation cutanée**

Un bref contact peut provoquer une irritation cutanée accompagnée d'une rougeur locale.

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

Peut provoquer une irritation oculaire légère et temporaire.

**Sensibilisation**

A provoqué des réactions allergiques cutanées lors d'essais sur des cobayes.

Concernant la sensibilisation respiratoire:

Aucune donnée trouvée.

**Toxicité systémique pour certains organes cibles (Exposition unique)**

Les données disponibles ne sont pas suffisantes pour déterminer la toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique).

**Toxicité pour certains organes cibles (Expositions répétées)**

Aucune donnée trouvée.

**Cancérogénicité**

Aucune donnée trouvée.

**Tératogénicité**

Aucune donnée trouvée.

**Toxicité pour la reproduction**

Aucune donnée trouvée.

**Mutagénicité**

Non mutagène dans le test d'Ames.

**Danger par aspiration**

Aucune classification comme toxique pour l'exposition par aspiration

**Nitrogen****Toxicité aiguë par voie orale**

La DL50 pour une dose unique par voie orale n'a pas été établie.

**Toxicité aiguë par voie cutanée**

La DL50 par voie cutanée n'a pas été établie.

**Toxicité aiguë par inhalation**

Aucun effet adverse n'est attendu par inhalation. Dans les zones confinées ou mal ventilées, des vapeurs peuvent facilement s'accumuler et provoquer une perte de conscience et la mort par déplacement d'oxygène.

Comme produit. La CL50 n'a pas été déterminée.

**Corrosion cutanée/irritation cutanée**

Essentiellement non irritant pour la peau.

Le liquide peut provoquer des gelures en cas de contact avec la peau.

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

Essentiellement non irritant pour les yeux.

Le liquide peut provoquer une gelure.

Le liquide peut provoquer une grave irritation aux yeux accompagnée de lésions cornéennes. Des brûlures à la cornée peuvent aussi se produire.

**Sensibilisation**

Pour la sensibilisation cutanée.

Aucune donnée trouvée.

Concernant la sensibilisation respiratoire:

Aucune donnée trouvée.

**Toxicité pour certains organes cibles (Expositions répétées)**

Aucune donnée trouvée.

**Cancérogénicité**

Aucune donnée trouvée.

**Tératogénicité**

Aucune donnée trouvée.

**Toxicité pour la reproduction**

Aucune donnée trouvée.

**Mutagénicité**

Aucune donnée trouvée.

**Danger par aspiration**

Compte tenu des propriétés physiques, aucun danger d'aspiration n'est à craindre.

---

## 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

---

*S'il y a des informations ecotoxicologiques disponibles, elles apparaîtront dans cette section.*

**Toxicité****2-Éthylhexanoate de potassium****Toxicité aiguë pour les poissons.**

L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

CL50, Oryzias latipes (Killifish rouge-orange), 96 h, > 100 mg/l, OCDE ligne directrice 203

**Toxicité aiguë envers les invertébrés aquatiques**

L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

CE50, Daphnia magna (Grande daphnie), 48 h, 85.4 mg/l

**Toxicité aigüe pour les algues et les plantes aquatiques**

L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

CE50, Desmodesmus subspicatus (algues vertes), 96 h, 49.3 mg/l

**Toxicité chronique pour les invertébrés aquatiques**

NOEC, Daphnia magna (Grande daphnie), 21 jr, 25 mg/l

**Tris(1-chloro-2-propyl) phosphate****Toxicité aiguë pour les poissons.**

Sur le plan aiguë, le produit est légèrement toxique pour les organismes aquatiques

(CL50/CE50 entre 10 et 100 mg/L chez les espèces traitées les plus sensibles).

CL50, Lepomis macrochirus (Crapet arlequin), Essai en statique, 96 h, 84 mg/l, OECD Ligne directrice 203 ou Equivalente

**Toxicité aiguë envers les invertébrés aquatiques**

CE50, Daphnia magna (Grande daphnie), 48 h, 131 mg/l

**Toxicité aigüe pour les algues et les plantes aquatiques**

CE50r, *Pseudokirchneriella subcapitata* (algues vertes), Essai en statique, 96 h, Inhibition du taux de croissance, 82 mg/l, OECD Ligne directrice 201 ou Équivalente

**Toxicité pour les bactéries**

CE50, boue activée, Inhibition de la respiration, 3 h, 784 mg/l, Test OCDE 209

**Toxicité chronique pour les invertébrés aquatiques**

NOEC, *Daphnia magna* (Grande daphnie), Essai en semi-statique, 21 jr, nombre de descendants, 32 mg/l

**Phosphate de triéthyle****Toxicité aiguë pour les poissons.**

Sur le plan aigü, ce produit est pratiquement non toxique pour les organismes aquatiques (CL50/CE50/LE50/LL50 >100 mg/L chez les espèces les plus sensibles soumises à des tests).

CL50, *Leuciscus idus*(Ide), Essai en statique, 48 h, 2,140 mg/l, OECD Ligne directrice 203 ou Équivalente

**Toxicité aiguë envers les invertébrés aquatiques**

CE50, *Daphnia magna* (Grande daphnie), Essai en statique, 48 h, 350 mg/l, OECD Ligne directrice 202 ou Équivalente

**Toxicité aigüe pour les algues et les plantes aquatiques**

CE50, *Desmodesmus subspicatus* (algues vertes), 72 h, Inhibition du taux de croissance, 900 mg/l, OCDE Ligne directrice 201

**Toxicité pour les bactéries**

CE50, boue activée, Inhibition de la respiration, 30 min, > 2,985 mg/l, Test OCDE 209

**dioxyde de carbone****Toxicité aiguë pour les poissons.**

Peut abaisser le pH des systèmes aquatiques à moins de 5, ce qui risque d'être toxique pour les organismes aquatiques.

CL0, *Oncorhynchus mykiss* (Truite arc-en-ciel), 1 h, 240 mg/l, Méthode non spécifiée.

**Toxicité aiguë envers les invertébrés aquatiques**

Selon les données provenant de composants similaires

NOEC, *Daphnia magna* (Grande daphnie), 48 h, > 100 mg/l

**trans-1-Chloro-3,3,3-trifluoropropène****Toxicité aiguë pour les poissons.**

Sur le plan aigü, le produit est légèrement toxique pour les organismes aquatiques (CL50/CE50 entre 10 et 100 mg/L chez les espèces traitées les plus sensibles).

CL50, *Oncorhynchus mykiss* (Truite arc-en-ciel), Statique, 96 h, 38 mg/l, OCDE ligne directrice 203

**Toxicité aiguë envers les invertébrés aquatiques**

CE50, *Daphnies*, 48 h, 82 mg/l, OCDE Ligne directrice 202

**Toxicité aigüe pour les algues et les plantes aquatiques**

CE50, *Pseudokirchneriella subcapitata* (algues vertes), 72 h, Inhibition de la croissance, 106.7 mg/l

NOEC, *Pseudokirchneriella subcapitata* (algues vertes), 72 h, Taux de croissance, 115 mg/l

**Polyéthylèneglycol****Toxicité aiguë pour les poissons.**

Sur le plan aigü, ce produit est pratiquement non toxique pour les organismes aquatiques (CL50/CE50/LE50/LL50 >100 mg/L chez les espèces les plus sensibles soumises à des tests).

CL50, Pimephales promelas (Vairon à grosse tête), Essai en statique, 96 h, > 10,000 mg/l, OECD Ligne directrice 203 ou Equivalente

**Toxicité aiguë envers les invertébrés aquatiques**

CL50, Daphnia magna (Grande daphnie ), 48 h, > 10,000 mg/l

**Toxicité aigüe pour les algues et les plantes aquatiques**

CE50r, Skeletonema costatum (algue marine), 72 h, Taux de croissance, > 100 mg/l

**2,2'-oxydiéthanol diéthylène glycol****Toxicité aiguë pour les poissons.**

Sur le plan aigü, ce produit est pratiquement non toxique pour les organismes aquatiques (CL50/CE50/LE50/LL50 >100 mg/L chez les espèces les plus sensibles soumises à des tests).

CL50, Pimephales promelas (Vairon à grosse tête), Essai en dynamique, 96 h, 75,200 mg/l, OECD Ligne directrice 203 ou Equivalente

**Toxicité aiguë envers les invertébrés aquatiques**

CE50, Daphnia magna (Grande daphnie ), 24 h, > 10,000 mg/l

**Toxicité aigüe pour les algues et les plantes aquatiques**

Selon les données provenant de composants similaires

CE50, Selenastrum capricornutum (algue verte), 96 h, 6,500 - 13,000 mg/l

**Toxicité pour les bactéries**

CE50, boue activée, 3 h, > 1,000 mg/l, Test OCDE 209

**Toxicité chronique pour les poissons**

Selon les données provenant de composants similaires

NOEC, Pimephales promelas (Vairon à grosse tête), 7 jr, 15,380 mg/l

**Toxicité chronique pour les invertébrés aquatiques**

NOEC, Daphnia magna (Grande daphnie ), 21 jr, > 15,000 mg/l

**diméthylbis[(1-oxonéodécyloxy]stannane****Toxicité aiguë envers les invertébrés aquatiques**

Sur le plan aigü, le produit est modérément toxique pour les organismes aquatiques (CL50/CE50 entre 1 et 10 mg/L chez les espèces testées les plus sensibles).

CE50, Daphnia magna (Grande daphnie ), 48 h, 39 mg/l, OCDE Ligne directrice 202

**Toxicité aigüe pour les algues et les plantes aquatiques**

CE50, Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes), 72 h, 7.6 mg/l, OCDE Ligne directrice 201

NOEC, Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes), 72 h, 1.2 mg/l, OCDE Ligne directrice 201

**Toxicité pour les bactéries**

Pour un ou des produits semblables:

CE50, Bactérie, 3 h, Taux respiratoires., 14 mg/l

**Nitrogen**

**Toxicité aiguë pour les poissons.**

Aucune toxicité aiguë attendue chez les organismes aquatiques.

**Persistance et dégradabilité**

**2-Éthylhexanoate de potassium**

**Biodégradabilité:** Facilement biodégradable. L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

**Biodégradation:** 99 %

**Durée d'exposition:** 28 jr

**Tris(1-chloro-2-propyl) phosphate**

**Biodégradabilité:** La substance présente un potentiel de biodégradation très lente dans l'environnement, mais elle ne passe pas les essais OCDE/CEE de dégradation rapide. Ultimement, le produit est biodégradable. Il atteint plus de 70 % de minéralisation dans des tests de l'OCDE sur la biodégradabilité intrinsèque.

Intervalle de temps de 10 jours : Echec

**Biodégradation:** 14 %

**Durée d'exposition:** 28 jr

**Méthode:** OECD Ligne directrice 301E ou Equivalente

Intervalle de temps de 10 jours : Non applicable

**Biodégradation:** 95 %

**Durée d'exposition:** 64 jr

**Méthode:** OECD Ligne directrice 302A ou Equivalente

**Demande théorique en oxygène:** 1.17 mg/mg

**Photodégradation**

**Type de Test:** Demi-vie (photolyse indirecte)

**Sensibilisant:** Radicaux OH

**Demi-vie atmosphérique:** 0.24 jr

**Méthode:** Estimation

**Phosphate de triéthyle**

**Biodégradabilité:** Ultimement, le produit est biodégradable. Il atteint plus de 70 % de minéralisation dans des tests de l'OCDE sur la biodégradabilité intrinsèque.

Intervalle de temps de 10 jours : Non applicable

**Biodégradation:** > 90 %

**Durée d'exposition:** 28 jr

**Méthode:** OECD Ligne directrice 302B ou Equivalente

**Demande théorique en oxygène:** 1.58 mg/mg

**dioxyde de carbone**

**Biodégradabilité:** La biodégradation ne s'applique pas.

**trans-1-Chloro-3,3,3-trifluoropropène**

**Biodégradabilité:** Le produit n'est pas facilement biodégradable selon les lignes directrices de l'OCDE/EC.

**Biodégradation:** 0 %

**Durée d'exposition:** 28 jr

**Méthode:** OCDE ligne directrice 301D

#### Polyéthylèneglycol

**Biodégradabilité:** Le produit se dégrade facilement. Les tests de biodégradabilité immédiate de l'OCDE le confirment.

Intervalle de temps de 10 jours : Passe

**Biodégradation:** 85 %

**Durée d'exposition:** 28 jr

**Méthode:** OECD Ligne directrice 301F ou Equivalente

**Demande théorique en oxygène:** 1.67 mg/mg

#### 2,2'-oxydiéthanol diéthylène glycol

**Biodégradabilité:** Le produit se dégrade facilement. Les tests de biodégradabilité immédiate de l'OCDE le confirment.

Intervalle de temps de 10 jours : Passe

**Biodégradation:** 90 - 100 %

**Durée d'exposition:** 20 jr

**Méthode:** OECD Ligne directrice 301A ou Equivalente

Intervalle de temps de 10 jours : Non applicable

**Biodégradation:** 82 - 98 %

**Durée d'exposition:** 28 jr

**Méthode:** OECD Ligne directrice 302C ou Equivalente

**Demande théorique en oxygène:** 1.51 mg/mg

#### diméthylbis[(1-oxonéodécyloxy]stannane

**Biodégradabilité:** Le produit n'est pas facilement biodégradable selon les lignes directrices de l'OCDE/EC.

**Biodégradation:** 0 %

**Durée d'exposition:** 28 jr

**Méthode:** OECD Ligne directrice 301B ou Equivalente

#### Nitrogen

**Biodégradabilité:** La biodégradation ne s'applique pas. Peut faire baisser le contenu en oxygène dissous (DO) des eaux naturelles.

#### Potentiel de bioaccumulation

#### 2-Éthylhexanoate de potassium

**Bioaccumulation:** Une bioaccumulation est peu probable. D'après les informations concernant un produit semblable: Faible potentiel de bioconcentration (FBC < 100 ou Log Pow < 3).

#### Tris(1-chloro-2-propyl) phosphate

**Bioaccumulation:** Faible potentiel de bioconcentration (FBC < 100 ou Log Pow < 3).

**Coefficient de partage: n-octanol/eau(log Pow):** 2.59 Mesuré

**Facteur de bioconcentration (FBC):** 0.8 - 4.6 Cyprinus carpio (Carpe) 42 jr Mesuré

#### Phosphate de triéthyle

**Bioaccumulation:** Faible potentiel de bioconcentration (FBC < 100 ou Log Pow < 3).

**Coefficient de partage: n-octanol/eau(log Pow):** 0.80 Mesuré

#### dioxyde de carbone

**Bioaccumulation:** Faible potentiel de bioconcentration (FBC < 100 ou Log Pow < 3).

**Coefficient de partage: n-octanol/eau(log Pow):** 0.83 Mesuré

#### trans-1-Chloro-3,3,3-trifluoropropène

**Bioaccumulation:** Aucune donnée trouvée.

#### Polyéthylèneglycol

**Coefficient de partage: n-octanol/eau(log Pow):** -0.698 Pow: 0.2 à 30 °C

#### 2,2'-oxydiéthanol diéthylène glycol

**Bioaccumulation:** Une bioaccumulation est peu probable.

**Coefficient de partage: n-octanol/eau(log Pow):** -1.98 à 20 °C

**Facteur de bioconcentration (FBC):** 100 Poisson Mesuré

#### diméthylbis[(1-oxonéodécyloxy]stannane

**Coefficient de partage: n-octanol/eau(log Pow):** 5.503

#### Nitrogen

**Bioaccumulation:** Le partage de l'eau vers le n-octanol ne s'applique pas.

#### Mobilité dans le sol

#### 2-Éthylhexanoate de potassium

D'après les informations concernant un produit semblable:

Potentiel très élevé de mobilité dans le sol (Koc entre 0 et 50).

#### Tris(1-chloro-2-propyl) phosphate

Faible potentiel de mobilité dans le sol (Koc entre 2000 et 5000).

**Coefficient de partage (Koc):** 1300 Estimation

#### Phosphate de triéthyle

Potentiel très élevé de mobilité dans le sol (Koc entre 0 et 50).

Étant donné sa très faible constante de Henry, la volatilisation à partir d'étendues d'eau ou de sols humides ne devrait pas être un facteur important dans le devenir du produit.

**Coefficient de partage (Koc):** 48 Estimation

#### dioxyde de carbone

Aucune donnée trouvée.

#### trans-1-Chloro-3,3,3-trifluoropropène

Aucune donnée trouvée.

#### Polyéthylèneglycol

Aucune donnée trouvée.

#### 2,2'-oxydiéthanol diéthylène glycol

Étant donné sa très faible constante de Henry, la volatilisation à partir d'étendues d'eau ou de sols humides ne devrait pas être un facteur important dans le devenir du produit.

Potentiel très élevé de mobilité dans le sol (Koc entre 0 et 50).

**Coefficient de partage (Koc):** < 1 Estimation

**diméthylbis[(1-oxonéodécyloxy]stannane**

Aucune donnée trouvée.

**Nitrogen**

Pas de données disponibles.

---

## 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

---

**Méthodes d'élimination:** NE PAS JETER À L'ÉGOUT, NI SUR LE SOL, NI DANS UN PLAN D'EAU. Toutes pratiques concernant l'élimination doivent être conformes aux lois et règlements fédéraux et locaux, de même qu'à ceux des provinces ou des états. Les règlements peuvent varier selon l'endroit. Seul le producteur de déchets est responsable de la caractérisation des déchets et de la conformité aux lois applicables. EN TANT QUE VOTRE FOURNISSEUR, NOUS N'AVONS PAS DE CONTRÔLE SUR LES PRATIQUES DE MANAGEMENT NI SUR LES PROCÉDÉS DE FABRICATION DES PARTIES QUI MANIPULENT OU UTILISENT CE PRODUIT. L'INFORMATION PRÉSENTÉE DANS CE DOCUMENT SE RAPPORTE UNIQUEMENT AU PRODUIT TEL QU'EXPÉDIÉ DANS LES CONDITIONS PRÉVUES DÉCRITES DANS LA SECTION 3 DE LA FICHE SIGNALÉTIQUE: «Composition/Informations sur les composants». POUR LES PRODUITS NON UTILISÉS ET NON CONTAMINÉS, les choix privilégiés comprennent l'acheminement du produit vers un endroit approuvé ou un spécialiste autorisé dans les domaines suivants: Recyclage. Récupération. Incinérateur ou appareil pour la destruction thermique. Pour toute information additionnelle, consulter: Information sur la manutention et l'entreposage, section 7 de la fiche signalétique. Information sur la stabilité et la réactivité, section 10 de la fiche signalétique. Informations réglementaires, section 15 de la fiche signalétique

---

## 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

---

**TDG**

<b>Nom d'expédition des Nations unies</b>	PRODUIT CHIMIQUE SOUS PRESSION, N.S.A.(Carbon dioxide, azote)
<b>Numéro ONU</b>	UN 3500
<b>Classe</b>	2.2
<b>Groupe d'emballage</b>	

**Réglementation pour le transport par mer (IMO/IMDG)**

<b>Nom d'expédition des Nations unies</b>	CHEMICAL UNDER PRESSURE, N.O.S.(Carbon dioxide, azote)
<b>Numéro ONU</b>	UN 3500
<b>Classe</b>	2.2
<b>Groupe d'emballage</b>	
<b>Polluant marin</b>	Non
<b>Transport en vrac selon l'annexe I ou II de MARPOL 73/78 et le code IBC ou IGC</b>	Consulter les règles de l'OMI avant de faire le transport maritime de vrac

**Réglementation pour le transport aérien (IATA/ OACI)**

Nom d'expédition des Nations unies	Chemical under pressure, n.o.s.(Carbon dioxide, azote)
Numéro ONU	UN 3500
Classe	2.2
Groupe d'emballage	

Ces renseignements n'ont pas pour but de vous faire part de toutes les réglementations spécifiques ou des exigences/informations opérationnelles concernant ce produit. Les classifications du transport peuvent varier en fonction du volume du conteneur et peuvent être influencées par des variations de réglementations d'une région ou d'un pays. Des informations additionnelles sur le système de transport peuvent être obtenues via des représentants autorisés ou le service clientèle. Il incombe à l'organisme chargé du transport de suivre toutes les lois applicables, les règles et réglementations relatives au transport de ce produit.

---

## 15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

---

Ne contient pas de HFC.

**Liste canadienne intérieure des substances (DSL)**

Toutes les substances continues dans ce produit figurent sur la Liste intérieure des substances (LIS) du Canada ou elles en sont exemptées.

---

## 16. AUTRES INFORMATIONS

---

**Révision**

Numéro d'identification: 12076300 / A798 / Date de création: 03/11/2024 / Version: 3.2

Dans ce document, les révisions les plus récentes sont marquées d'une double barre dans la marge de gauche.

**Légende**

ACGIH	USA. ACGIH ACGIH, valeurs limites d'exposition (TLV)
AEL *	8 & 12 hr. TWA
CA AB OEL	Canada. Alberta, Code de santé et de sécurité au travail (tableau 2 : VLE)
CA BC OEL	Canada. LEP Colombie Britannique
CA ON OEL	Tableau de l'Ontario: Limites d'exposition professionnelle pris en vertu de la loi sur la santé et la sécurité au travail.
CA QC OEL	Québec. Règlement sur la santé et la sécurité du travail, Annexe 1 Partie 1: Valeurs d'exposition admissibles des contaminants de l'air
Dow IHG	Dow IHG
DUPONT AEL	AEL DuPont (Limite d'exposition acceptable - Acceptable Exposure Limit)
LMPT	Limite moyenne pondérée dans le temps (LMPT)
STEL	Limite d'exposition à court terme

TWA	8-hr TWA
US WEEL	USA. Workplace Environmental Exposure Levels (WEEL)
VECD	Valeur d'exposition de courte durée
VEMP	Valeur d'exposition moyenne pondérée

### Texte complet pour autres abréviations

AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CERCLA - Réponse environnementale complète, rémunération et Loi sur la responsabilité; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DOT - Ministère des Transports; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECx - Concentration associée à x % de réponse; EHS - Substances extrêmement dangereuses; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; ERG - Guide d'intervention d'urgence; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; HMIS - Système d'identification des matières dangereuses; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; MSHA - Administration de la sécurité et de la santé dans les mines; n.o.s. - Non spécifié; NFPA - Association National pour la protection contre le feu; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NTP - Programme de toxicologie national; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); RCRA - Loi sur la conservation et la remise en état des ressources; REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RQ - Quantité à déclarer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SARA - Loi des États-Unis portant sur la modification et la ré-autorisation du super fonds; SDS - Fiche de Données de Sécurité; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; UNRTDG - Recommandations des Nations Unies relatives au transport des marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

### Sources et références des informations

Cette FDS est préparée par les Services de Réglementation des Produits (Product Regulatory Services) et ceux des Communications des risques (Hazard communications Groups) et s'appuie sur des informations et références au sein de l'entreprise.

3313045 NOVA SCOTIA COMPANY recommande vivement à chacun de ses clients ou destinataires de cette fiche signalétique de la lire attentivement et de consulter, si nécessaire ou approprié, des experts dans le domaine afin de prendre connaissance de l'information contenue dans cette fiche et de tous les dangers associés à ce produit, et de bien les comprendre. L'information donnée est fournie de bonne foi et nous croyons qu'elle est exacte à la date d'entrée en vigueur mentionnée ci-haut. Cependant, aucune garantie n'est offerte, qu'elle soit explicite ou implicite. Les prescriptions

réglementaires sont susceptibles d'être modifiées et peuvent différer selon l'endroit. Il est de la responsabilité de l'acheteur/utilisateur de s'assurer que ses activités sont conformes à la législation en vigueur. Les informations présentées ici concernent uniquement le produit tel qu'il est expédié. Les conditions d'utilisation du produit n'étant pas sous le contrôle du fabricant, c'est le devoir de l'acheteur/utilisateur de déterminer les conditions nécessaires à l'utilisation sûre de ce produit. En raison de la prolifération de sources d'information telles que des fiches signalétiques propres à un fabricant, nous ne sommes pas responsable et ne pouvons être tenus pour responsable des fiches obtenues de sources extérieures à notre entreprise. Si vous avez en votre possession une telle fiche, ou si vous craignez que votre fiche soit périmée, veuillez nous contacter afin d'obtenir la version la plus récente.

CA